Image not found or type unknown

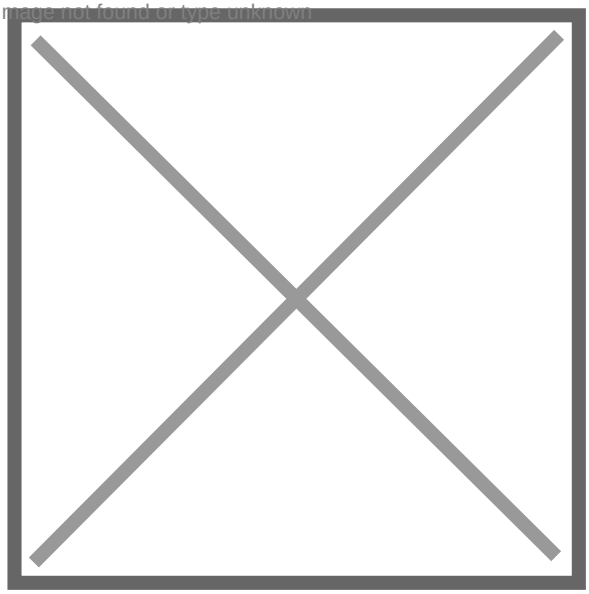

Contrat nourrice à modifier

Par **svarela**, le **28/04/2011** à **14:38**

Bonjour,
Mon fils est actuellement en garde chez son assistante maternelle et rentrera a l'école maternelle en septembre. Nous garderons notre assistante maternelle pour la garde des mercredis en periscolaires.
Cependant mon fils pouvant rester avec nous en Juillet et en Aout il me parait impossible de faire un avenant a l'actuel contrat (car si nous faisons un avenant il me semble logique que nous devrions régler à notre assistante maternelle les mois de Juillet et Aout alors que notre fils n'y sera pas)
On nous a fortement déconseillé de rompre le contrat et d'en refaire un autre pour le périscolaire car conservant la meme assistante maternelle il serait imbécile (selon les termes de certains organismes qui sont cependant incapable de me donner une réponse) de payer le solde de tout compte et toutes indemnités alors que la meme assistante maternelle sera "reembaucher"

Quelles solutions existent ? Puis je faire un avenant en signalant une non présence donc une non rémunération pour les mois de Juillet et Aout ?

Merci pour votre réponse,

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés